

408C

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 408C**Autre Moyens d'Identification :** Rubber Renue™**N° de Pièces Connexes :** 408C-125ML, 408C-225ML, 408C-225MLCA, 408C-1L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Régénérateur rajeunissant de caoutchouc**Usage contre-indiqué :** Non disponible

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente) :** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA—Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**408C**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>DANGER</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors portées des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.

*Suite de section sur la page suivante*

## 408C

*Continuation...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P303 + P361 + P364, P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et les laver avant utilisation. Laver avant abondamment à l'eau
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### Dangers Non Classifiés Ailleurs

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger / Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

## 408C

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
67-63-0	propan-2-ol	73%
119-36-8	salicylate de méthyle	27%

**Section 4 : Premiers Soins**

*Condition d'Exposition*      *Code SGH : Conseils de Prudence*

<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)</b>	P303 + P361 + P364, P352, P332 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>peau sèche, rougeur, irritation</i>
<b>Intervention</b>	Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et les laver avant utilisation. Laver avant abondamment à l'eau  En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338, P337 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, irritation sévère, douleur</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.  Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P312
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>nausées, étourdissements, somnolence, maux de tête, maux de gorge, irritation respiratoire</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

**408C***Continuation...*

<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330, P331, P310
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>douleurs abdominale, respiration difficile, nausée, une perte de conscience, diarrhée, hyperventilation, bourdonnements d'oreilles, convulsions</i>
<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.  Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
<b>Danger Spécifiques</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.  Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**408C****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Enlever toutes sources de températures extrêmes ou de flamme nue.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthode de Confinement</b>	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.  <b>RECOMMANDATION :</b> Utiliser un récipient à déchet en acier inoxydable ou en acier au carbone.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants.  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  Éviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.  Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et les laver avant utilisation.  Se laver soigneusement les mains après manipulation.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  Garder sous clef.

## 408C

## Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

## Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
propan-2-ol	ACGIH	200 ppm (TWA)	400 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	400 ppm	Non établi
	Canada AB	200 ppm	400 ppm
	Canada BC	200 ppm	400 ppm
	Canada ON	200 ppm	400 ppm
	Canada QC	400 ppm	500 ppm

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

## Paramètres de Contrôles

**Ventilation** Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

## Equipment de Protection Individuelle

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION** : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau** En cas de contact probable, porter des gants de protection en nitrile ou d'autres gants résistants aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

*Suite de section sur la page suivante*

## 408C

### Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et fumées, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

### Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

### Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	2%
<b>Apparence</b>	Transparent	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	12%
<b>Odeur</b>	Gaulthérie	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C</b>	38 hPa
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	>2 (Air =1)
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.86
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Partiellement miscible
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	83 °C [181 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair <sup>a)</sup></b>	11.7 °C [53 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	450 °C [842 °F]
<b>Taux d'Évaporation</b>	Non disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Très inflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	<20.5 mm <sup>2</sup> /s



## 408C

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Agents oxydants forts, agent réducteur, acides forts, bases fortes, alcalis
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Provoque de la rougeur, douleur et irritation sévère.
<b>Peau</b>	Provoque de la peau sèche, rougeur et irritation.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une nausée, étourdissements, somnolence, maux de tête, maux de gorge ou irritation respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une douleur abdominale, respiration difficile, nausée, une perte de conscience, diarrhée, hyperventilation, bourdonnements d'oreilles, convulsions.
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
propan-2-ol	5 000 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	24.6 mg/L 4 h Rat
salicylate de méthyle	887 mg/kg Lapin	>5 000 mg/kg Rat <sup>a)</sup>	Non disponible

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

*Suite de section sur la page suivante*

**408C****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Le salicylate de méthyle provoque une irritation cutanée.

**Lésions/irritation des yeux**

L'alcool isopropylique et le salicylate de méthyle provoquent une irritation grave.

**Sensibilisation respiratoire et de la peau**  
(risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**  
(risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**  
(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Tératogénicité** (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition unique**

L'alcool isopropylique peut affecter le système nerveux central par inhalation, provoquant une somnolence ou des étourdissements. Le salicylate de méthyle peut provoquer une irritation respiratoire.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Le mélange est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Selon les données disponibles, ni le propan-2-ol ou la salicylate de méthyle ne sont classés comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

*Suite de section sur la page suivante*

## 408C

### Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, ne respectent pas les seuils de classification.

### Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, ne respectent pas les seuils de classification.

### Biodégradation

Les constituants sont volatils et facilement biodégradable.

### Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) actuel = 100% [860 g/L]

## Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## Section 14 : Information Relatives au Transport

### Voie Terrestre

**Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 1 L ou moins  
408C-225ML  
**Quantité Limitée**



*Suite de section sur la page suivante*

**408C****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 1 L ou moins  
408C-225ML  
Quantité Limitée



Tailles supérieures à 1 L  
À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT  
**Numéro UN** : UN1993  
**Appellation Réglementaire** : LIQUIDE  
INFLAMMABLE, NSA (propan-2-ol)  
**Classe** : 3  
**Groupe d'Emballage** : II  
**Polluant Marin** : Non

**Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 1 L ou moins  
408C-225ML  
Quantité Limitée



Tailles supérieures à 1 L  
À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT  
**Numéro UN** : UN1993  
**Appellation Réglementaire** : LIQUIDE  
INFLAMMABLE, NSA (propan-2-ol)  
**Classe** : 3  
**Groupe d'Emballage** : II  
**Polluant Marin** : Non



**Note** : L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

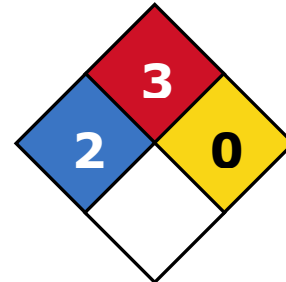
**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

*Suite de section sur la page suivante*

**408C****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluants atmosphériques dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de propan-2-ol (No. CAS 67-63-1) qui est assujéti aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**408C****Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par le** Département des Affaires Réglementaires

**Date de Révision** 01 septembre 2021

**Annule et Remplace** 30 mars 2021

**Changement Effectué :** Ajout d'un nouveau numéro de pièce.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2013).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

*Suite de section sur la page suivante*

**408C**

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses***Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

*Siège Social*

9347-193rd Street  
Surrey, British Columbia, Canada  
V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.